



ENSEIGNER LES VOLCANS D'Auvergne

Pour une découverte responsable d'un environnement
exceptionnel



Guide pratique à destination des enseignants

SOMMAIRE

Préambule	3
Partout sur le territoire	4
> A qui appartient la nature dans le Parc des Volcans d’Auvergne?.....	4
> Stationnement des bus	4
> Dans les zones d’estives, les troupeaux sont sensibles au dérangement..	4
> Les fleurs sont fragiles	5
> La chasse.....	5
> Les déchets.....	6
> Sur les sentiers étroits.....	6
> La faune sauvage	6
1. La Chaîne des Puys	7
2. Massif du Sancy / Monts Dore	9
3. Monts du Cantal	10
4. Pique-niquer à l’abri (salles hors-sac)	12
5. Où s’héberger ?	14

Préambule

Vous allez réaliser une ou plusieurs **sorties de terrain sur le territoire** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le cadre d'un séjour ou d'une découverte ponctuelle (à la journée ou demi-journée) ?

Le Syndicat mixte du Parc, en partenariat avec les inspections académiques et les professionnels du territoire, met à la disposition des enseignants ce **guide pratique** pour « tout savoir » pour **bien préparer son séjour** sur ce territoire exceptionnel et fragile.

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire volcanique singulier. Ses espaces, façonnés par l'homme et préservés, comprennent une nature et une culture remarquables et variées. **Son accès est libre, ce n'est ni un musée, ni une réserve...** Cependant ce guide a clairement pour objet de contribuer au respect d'un environnement sensible, parfois très fréquenté notamment par le public scolaire.

A cette fin, les propriétaires de ces espaces et le Syndicat mixte du Parc préconisent un encadrement des groupes par des professionnels afin de garantir une fréquentation la plus respectueuse possible.

L'équipe du Parc reste à votre écoute pour améliorer ce document et vous souhaite de riches découvertes !

>>> **Pour comprendre et découvrir le territoire**

- > Le guide [Nature en poche](#) recense des informations sur les milieux naturels et les bons gestes
- > [L'annuaire des professionnels](#) du territoire qui proposent des séjours adaptés, et bénéficient **de la marque Parc**

Partout sur le territoire...

> A qui appartient la nature dans le Parc des Volcans d'Auvergne ?

Une grande partie des sites naturels majeurs du territoire appartient à des **propriétaires privés**. Ils acceptent d'ouvrir gratuitement leurs propriétés à la randonnée pédestre, équestre et aux VTT par le biais d'**itinéraires balisés** (PR, GR, Pistes Equestres, Itinéraires VTT).

Privilégiez absolument ces chemins afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous. Parallèlement, les terrains publics peuvent être sectionaux (à l'usage de la communauté du village), communaux ou encore propriété de l'Etat.

> Stationnement des bus

Veillez à ne pas stationner devant les barrières d'accès, ni empêcher **l'accès aux chemins de dessertes agricoles ou forestières** : ces activités sont prioritaires. Enfin, les secours peuvent être amenés à emprunter ces chemins ...

> Dans les zones d'estives, les troupeaux sont sensibles au dérangement

Les dérangements les plus courants sont : cris et bruits inhabituels, traversée du troupeau, photos souvenirs...

Utilisez les **franchissements** de clôture qui équipent les chemins balisés dans ces zones, **contournez un troupeau**, lorsque le terrain le permet, plutôt que de le traverser.



Troupeau ovin en estive



Franchissement de clôture

> Les fleurs sont fragiles

Les fleurs se fanent rapidement une fois cueillies, certaines sont protégées...

Les **observer sans les cueillir** est indispensable pour maintenir la diversité floristique.



←← Le **Lys martagon**,
protégé en Auvergne



La **Ligulaire de Sibérie**, >>>
protégée sur le territoire
national

>>> Pour en savoir plus

- > [Flore protégée en région Auvergne](#)
- > [Flore du Massif central : site du Conservatoire Botanique](#)
- > [Flore protégée au niveau national](#)

> La chasse

La période de chasse s'étend du 2^e week-end de septembre au dernier week-end de février. Les **jours de battues sont les jeudis, samedis et dimanches dans le Puy-de-Dôme, tous les jours sauf le vendredi dans le Cantal.**

Cette activité est potentiellement dangereuse : chasse au gros gibier (battue aux chiens courants ou à l'approche pour le gibier de montagne, tirs à balles). Les chasseurs en battue doivent signaler leur présence par des panneaux, utiliser les parkings autorisés de chasse afin de limiter la circulation en véhicule. Enfin, ils sont souvent des ayants-droits à part entière de ces espaces, souvent propriétaires sur les zones où ils exercent leur loisir.

Décaler vos visites de sites naturels en fonction des jours de battues est un gage de sécurité et de tranquillité pour tous les utilisateurs de sites naturels.

>>> Pour en savoir plus

- > [Ouverture et fermeture de la Chasse 63](#)
- > [Ouverture et fermeture de la chasse 15](#)
- > [Les modes de chasse en Auvergne](#)

> Les déchets

En groupe, attention aux déchets de pique-nique, dans la nature et sur les parkings, **les cartons volumineux ne doivent pas encombrer les containers** qui ensuite débordent, favorisant la dispersion des déchets par les animaux.

Merci de ne déposer que des sacs plastiques.



←← Dans ce cas-là, emportez vos déchets jusqu'au prochain container public !

> Sur les sentiers étroits

Veillez à garder vos groupes sur le sentier, notamment dans les pentes où l'essaimage cause de gros dégâts à la flore et élargissent de façon anarchique le chemin.

Les phases de l'érosion >>>

1. la couche végétale est atteinte et détruite
2. l'andosol n'est plus protégé par la couche végétale
3. la dégradation du sous sol (pouzzolane, dômite...) commence



←← Bétail et marcheurs se partagent souvent les zones de crêtes. Une **sente de bétail** n'est pas un chemin, pas toujours facile à interpréter ! 1 à 2 m au maximum permettent le passage d'un groupe.

> La faune sauvage

Elle est sensible au dérangement. L'utilisation de matériel optique tel que longue-vue ou jumelles permet de l'observer sans la perturber.

1. LA CHAÎNE DES PUY

La Chaîne des Puys est un **site classé** au titre de la Loi de 1930. Il s'agit d'une **protection paysagère** qui a pour but de maintenir l'intégrité des sites volcaniques. Elle doit protéger le site vis-à-vis d'opérations d'aménagements ou de travaux susceptibles de lui porter atteinte. Des autorisations ministérielles peuvent cependant être accordées (train à crémaillère du Puy de Dôme, coupes sanitaires rases en forêt...).

Le site compte **13 000 ha**, il s'étend du Maar de Beaunit au nord, au Lac d'Aydat non-inclus au sud (voir la [carte](#)).



Maar de Beaunit, >>>
une carrière accessible aux groupes

➤ Le site de Montlosier : une porte d'entrée sur les volcans d'Auvergne

La [Maison du Parc](#) : un espace d'information, une boutique, des sentiers balisés, un lieu d'exposition permanente et temporaire ainsi qu'une salle hors-sac (pour manger avec sa classe au sec sur réservation) sont à votre disposition.

Le [livret de découverte du sentier de Montlosier](#) vous permettra de comprendre ce lieu et son histoire. Le [livret de découvertes du Parc](#), la [carte du Parc](#) sont des documents indispensables pour appréhender toutes les richesses du territoire.

➤ Le Puy de Côme

Un arrêté municipal du 22 janvier 2002 en **interdit** la montée au sommet, un PR permet cependant d'en faire le tour.

➤ Le Puy de Dôme : une nouvelle configuration avec le train à crémaillère

L'accès à pied au sommet du site Puy de Dôme se fait, à partir du col de Ceysnat par le chemin des Muletiers, ou par le chemin nord (GR4) dit « chemin des Chèvres ». **Les bus ne sont plus autorisés sur la route du sommet, seul un accès par le train est possible. Les conditions tarifaires sont disponibles sur le site de l'exploitant www.panoramiquedesdomes.fr**

➤ Les Puys des Goules/Sarcoui et le puy de Pariou

Pour l'accès à ces trois puys, le **parking des Goules** (proche de « la Fontaine du Berger ») est le seul autorisé : il propose des places de stationnement pour les autocars ainsi que les informations relatives aux chemins de randonnée.

>>> INFOS PRATIQUES

- > La [carte de stationnement des bus en zone centrale de la Chaîne des Puys](#)
- > **Attention** à la traversée de la route départementale RD 941 : la circulation automobile est particulièrement rapide et donc risquée. Des travaux de sécurisation de cette zone se dérouleront au printemps 2013.

➤ Sur les sommets de la Chaîne des Puys

Ces milieux naturels, comme les landes à callune par exemple, sont reconnues **d'intérêt européen au sein du réseau Natura 2000** (Carte Natura 2000 Chaîne des Puys / Fiche descriptive Natura 2000 Chaîne des Puys). Ce fragile équilibre ne sera maintenu que si nous empruntons les sentiers sans couper à travers, dans les pentes comme sur le plat. Les phénomènes d'érosion anthropiques des sols apparaissent très rapidement, ils sont visibles très long et coûteux à effacer. La faune et la flore souffrent également d'un piétinement anarchique et répété. C'est pourquoi il est important qu'un responsable du groupe se tienne au devant des élèves pour en gérer la progression.

Reprise d'un chemin au **Puy des Goules** >>> par les gardes-nature du Parc (août 2010)



> Cheminement dans la zone centrale (du Puy des Goules au col de Ceysat)

Un travail vient d'être réalisé par la commune d'Orcines et les associations de propriétaires des volcans emblématiques situés sur les communes d'Orcines et de Ceysat afin de mieux encadrer la randonnée non motorisée.

La signalétique s'y rapportant n'est pas encore mise en place sur le terrain mais les balisages PR et GR sont toujours présents et fonctionnels. **Merci de prendre en compte des modifications que cela va engendrer pour des itinéraires tels que la traversée Puy de Dôme / Puy de Pariou, en consultant la carte ci-dessous.**

Cartes des chemins autorisés zone centrale Chaîne des Puys

>>> LE SAVIEZ-VOUS ?

La chaîne des Puys est candidate à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pour en savoir plus : www.chainedespuys-failledelimagne.com

>>> CONTACTS

- > Pour des questions de terrain : gardes-nature - 04 73 65 64 23
- > Pour des informations relatives au site classé et au projet Patrimoine Mondial de l'Unesco : Christine Montoloy - 04 73 65 64 00

2. MASSIF DU SANCY / MONTS DORE

En dehors des domaines skiables, cet ensemble volcanique fragile est majoritairement classé en Réserves naturelles nationales (RNN) et couvert par des habitats naturels reconnus d'intérêt européen (Natura 2000).



Fréquentation au **Puy de Sancy**



Vallée de la Fontaine Salée, Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Le Puy de Sancy est le plus emblématique de tous mais aussi le plus fréquenté avec les Puy Ferrand et de la Perdrix. Les agents du Syndicat mixte du Parc, des Réserves naturelles et des communautés de communes, ainsi que ceux recrutés dans le cadre de la surveillance Natura 2000, réalisent un travail important et fastidieux pour **maintenir ces cheminements en bon état**. Il faut donc redoubler de vigilance pour limiter l'impact des passages réguliers.

Le **Puy de Sancy est depuis 2007 classé en Réserve naturelle nationale** et bénéficie de ce fait d'une protection stricte. Nous vous recommandons vivement de faire appel aux professionnels pour bénéficier d'un encadrement de sortie (accompagnateurs en montagne, géologues, animateurs, personnel des Réserves) dont les coordonnées apparaissent dans les différents liens ci-dessous).

>>> **Pour en savoir plus**

- > [Carte des Réserves Naturelles Nationales des Monts Dore](#)
- > [Dépliant Réserve naturelle de Chastreix-Sancy](#)
- > [Dépliant Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour](#)
- > [Carte Natura 2000 Monts Dore](#)
- > [Fiche descriptive Natura 2000 Monts Dore](#)

>>> **CONTACTS**

- > [Réserve de la Vallée de Chaudefour](#) : Eric Vallé - 04 73 88 68 80
- > [Réserve de Chastreix-Sancy](#) : Thierry Leroy - 04 73 21 59 43

3. MONTS DU CANTAL

Mis à part l'absence de Réserve naturelle, les Monts du Cantal bénéficient de la même reconnaissance paysagère que les deux sites précédemment présentés (site classé, Puy Mary Volcan du Cantal Grand site de France) et écologique ([Carte Natura 2000 Monts du Cantal](#), [Fiche descriptive Natura 2000 Monts du Cantal](#), [Carte du site classé des Monts du Cantal](#)).

Toutes les précautions évoquées plus haut sont valables sur le plus vaste volcan d'Europe !

Rocher de Laqueuille, >>>
à Dienne



<<< La tourbière du Jolan
(en arrière plan), site
naturel remarquable
équipé de sentiers de
découverte

➤ Accès aux crêtes Cantaliennes en car

Une **zone de restriction** de circulation existe sur la route des crêtes. Les informations sont disponibles sur le [site puy.mary.fr](http://site.puy.mary.fr)



←← Les gardes-nature participent à l'entretien des **chemins sur les crêtes cantaliennes**.

Les **parkings à privilégier** pour la visite du volcan Cantalien sont le Col de Serre, le Pas de Peyrol, le Col de Prat de Bouc.

Les **parkings à éviter** : le Col d'Eylac et Buron d'Eylac.

➤➤➤ CONTACT

- Pour toutes questions sur les Monts du Cantal :
Maison du Parc à Murat / 04 71 20 22 10

4. PIQUE-NIQUER A L'ABRI (salles hors-sac)

Si la météo annoncée est mauvaise (froid, vent, pluie, neige ...), vous trouverez ci-dessous quelques **coordonnées** pour permettre à vos élèves de pique-niquer à l'abri le midi (repas tiré du sac). Cette liste est non exhaustive et ciblée sur les trois massifs volcaniques majeurs. **Attention, il est impératif de contacter les organismes à l'avance afin de réserver.**

➤ Chaîne des Puys

Commune	Téléphone	Structure à contacter	horaires d'ouverture	e-mail	remarque
Aydat	04 73 79 37 15	Mairie	Lundi au Samedi 8h-12h. Mercredi 14h-19h	secretariat.mairie@aydat.fr	
	04 73 65 64 00	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30	accueil@parcdesvolcans.fr	Salle située à la Maison du Parc
Orcines : sommet du Puy de Dôme	04 73 62 21 46	Accueil sommet du Puy de Dôme	Tous les jours 10h-18h00		accès libre sans réservation de 09H00 à 18H00
Orcines : village	04 73 62 10 09	Mairie		accueil@mairie-orcines.fr	
Ceyssat	04 73 87 11 04	Mairie	Lundi 9h-16h. Mardi 15h-20h. Vendredi 9h-18h.	mairie.ceyssat@wanadoo.fr	ponctuellement en dépannage
Chanat la Mouteyre	04 73 62 80 52	Mairie	Mardi 8h30-12h30 14h-17h. Mercredi 14h-17h. Jeudi 8h30-12h30. Samedi 10h-12h00.	mairie.chanat@wanadoo.fr	Salle de réunion disponible pour une classe
Saint Ours les Roches	04 73 62 23 25	Le Puy de Lemptéguy	du 7 avril au 8 juillet et du 27 août au 28 septembre : 10h30-18h30	info@auvergne-volcan.com	Seulement pour les gpes en visite chez eux
Saint Ours les Roches	0820 827 828 (0,12€/mn)	Vulcania	du 21 mars au 30 juin et du 01 septembre au 11 novembre : 10H à 18H00	vulcania.com	Seulement pour les gpes en visite chez eux

➤ Massif du Sancy / Monts Dore

Commune	Téléphone	Structure à contacter	horaires d'ouverture	e-mail	remarque
Besse	04 73 79 50 12	Mairie	Lundi au Jeudi 8h-12h 14h-18h. Vend. 8h-12h 14h-17h.	secretariat@mairiedebesse.fr	tribunes du stade Denis Sugères
Super-Besse	04 73 79 60 29	Bureau du Tourisme	9h-12h 14h-18h fermé en Octobre/Novembre	bt.superbesse@sancy.com	
Murol	04 73 88 60 67	Mairie	Lundi au Vendredi 9h-12h 13h30-17h30.	mairie.murol@wanadoo.fr	
Le Mont-Dore	04 73 65 20 00	Mairie	Lundi au Jeudi 8h30-12h30 13h30-17h30.	mont-dore@sancy.com	
La Tour d'Auvergne	04 73 21 50 12	Mairie	Lundi au Samedi 8h15-12h15.	latourauvergne.mairie@orange.fr	salle de la Stèle prévenir 2 jours au moins à l'avance
Murat-le-Quaire	04 73 81 01 59	Mairie	Lundi 9h-12h 13h30-17h30. Mardi au Vendredi 9h-12h 14h-17h30	mairie.mlquaire@wanadoo.fr	
Picherande	04 73 22 30 84	Mairie	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h30-12h 13h30-16h30. Samedi 8h30-12h.	mairiedepicherande@orange.fr	

➤ Monts du Cantal

Commune	Téléphone	Structure à contacter	horaires d'ouverture	e-mail	remarque
Laveissière	04 71 20 04 42	Mairie	Lundi au Vendredi 8h-12h 13h30-17h30.	mairie-laveissiere@wanadoo.fr	Salle des Fêtes
Murat	04 71 20 03 80	Mairie	Lundi au Vendredi 8h-12h 13h30-17h00.	administration@mairiedemurat.fr	au moins une classe
Neussargue-Moissac	04 71 20 50 82 06 84 24 10 05	Mairie Monsieur Fabre (réservation et clefs)	Lundi au Vendredi 9h-12h 14h-17h (vacances scolaires).Mardi au Vendredi 9h-12h 14h-16h.Samedi 9h-12h	mairie.neussargues@wanadoo.fr	Salle polyvalente jusqu'à 200 personnes
Chastel-sur-Murat	04 71 20 23 07	Mairie	mardi 9h-12h. Vendredi 14h00-17H00	mairiechastelsurmurat@wanadoo.fr	80 personnes
Chalinargues	04 71 20 03 52	Maison de la Pinatelle	De septembre à juin : tous les jours sauf le samedi de 9h30 à 12h30 et 14h à 18h.	contact@maisondelapinatelle.com	Seulement pour les gpes en visite chez eux
Albepierre-Bredons	04 71 20 02 80	Mairie	Lundi, Mardi, Jeudi 13h30-17h30. Vendredi 13h30-18h00	mairie.albepierre@wanadoo.fr	Salle des Fêtes (jusqu'à 2 bus scolaires)
Dienne	04 71 20 80 84	Mairie	Lundi au Vendredi 14h-18h00	mairie.dienne@wanadoo.fr	Salle des Fêtes 150 personnes
Virargues	04 71 20 00 98	Mairie	Mardi et Samedi 14h-17h00	mairie.virargues@wanadoo.fr	Salle polyvalente : 40 personnes
Laveissenet	04 71 73 25 69	Mairie	Samedi 8h-12h00	mairie.laveissenet@wanadoo.fr	Salle polyvalente

5. OÙ S'HÉBERGER ?

Les liens du site [Auvergne Tourisme](#) ci-dessous devraient permettre de trouver l'hébergement qui vous convient :

- > [hébergement-collectifs Clermont-volcans](#)
- > [hébergement-collectifs Sancy-volcans](#)
- > [hébergement-collectifs grand-pays-de-Salers](#)
- > [hébergement-collectifs massif-cantalien](#)
- > [hébergement-collectifs pays d'Issoire val d'allier](#)
- > [hébergement-collectifs les-pays-de-saint-flour](#)

>>> Ce document vous a été utile dans l'élaboration ou l'organisation de votre séjour ?
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques : accueil@parcdesvolcans.fr